

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au 1000 Club sous la présidence de Mr MONDON Thierry, Maire.

Présents : Mmes BIARD Viviane - CAILLAUD Isabelle - CHARTIER Brigitte - DUBOIS Monique - RUDEAUX Michèle

MM MONDON Thierry - POULETAUD André - SIMONNET Patrick  
JOUANNETAUD Vincent - FOURGEAU Ludovic

Excusée : Mme PATERON Laetitia

Absents : Mmes PINLOCHE Isabelle  
Mr LAMATIERE Jean-Paul

*Secrétaire de séance* : Mme CAILLAUD Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Convocation : 5 août 2024

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.

\*\*\*\*\*

**Décision N° 2024/24** : Signature le 24/05/2024 d'un devis d'Evolis23 pour la réfection et l'amélioration de la voirie (réparation aqueduc au village de La Ribière) pour la somme de 1 363,78 € TTC.

**Décision N° 2024/25** : Signature le 24/05/2024 d'un devis de l'entreprise COTTAZ pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures et de volets à la future Agence postale pour la somme de 19 378,44 € TTC.

**Décision N° 2024/26** : Signature le 23/05/2024 d'un devis de l'entreprise STANNAH pour l'installation d'une plat-forme élévatrice à la future Agence postale pour la somme de 13 200,00 € TTC.

**Décision N° 2024/27** : Signature le 27/05/2024 d'un devis de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour l'installation d'une lanterne sur console Place Saint Rémi à Mourioux pour la somme de 828,00 € TTC.

**Décision N° 2024/28** : Signature le 19/06/2024 d'un devis d'Evolis23 pour la création d'une longrine à la Poste pour la somme de 1 399,46 € TTC.

**Décision N° 2024/29** : Signature le 05/07/024 d'un devis d'Evolis23 pour des travaux supplémentaires de PATA pour la somme de 4 988,50 € TTC.

**Décision N° 2024/30** : Signature le 11/07/24 d'un devis de l'entreprise WESCO pour l'achat de 6 chaises pour la classe maternelle pour la somme de 290,30 € TTC.

**Décision N° 2024/31** Signature le 24/07/24 d'un devis de DE SOUSA Thomas pour des travaux d'électricité à la mairie de Mourioux (branchement de la fosse septique) pour la somme de 558,00 € TTC.

**Décision N° 2024/32** : Signature le 29/07/24 d'un devis de l'entreprise MANUTAN Collectivités pour l'achat d'un pistolet laser lecteur de codes-barres ainsi que d'une imprimante pour la bibliothèque pour la somme de 361,20 € TTC.

**Décision N° 2024/33** : Signature le 08/08/24 d'un devis de l'entreprise BL PRO pour l'achat d'un taille haies pour la somme de 558,90 € TTC.

\*\*\*\*\*

Délibération N° 2024/33 :

### **TRAVAUX BATIMENT DE LA POSTE - AMENAGEMENT AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pour projet la création d'une agence postale communale dans les anciens locaux de La Poste.

Des travaux de rénovation de ce bâtiment doivent être envisagés avant l'ouverture de cette agence au cours du mois de septembre 2024. Des devis ont été demandé auprès de plusieurs entreprises.

Il présente les devis reçus pour les travaux de « Cloison – Carrelage » :

BAUCHEREL Raynald : 13 215,80 € HT  
15 858,96 € TTC

FAURE Pascal : 21 519,40 € HT  
25 823,28 € TTC

#### **Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) :**

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BAUCHEREL Raynald pour un montant de 13 215,80 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis

\*\*\*\*\*

Délibération N ° 2024/34 :

### **BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE**

Monsieur le Maire rappelle que :

- La commune est propriétaire d'un bâtiment type entrepôt d'une superficie de 276 m<sup>2</sup> situé Place de la Gare

- Monsieur MENUQUIER Philippe, chef d'entreprise, demeurant à Mourioux-Vieilleville, 19 route de Guéret, a manifesté son intention de louer le local susvisé pour exercer son activité forestière,

Il propose au Conseil Municipal :

- La signature avec le preneur d'un bail commercial dérogatoire, selon les dispositions des articles L 145-1 à L 145-5 du code du Commerce
- La fixation du montant du loyer à la somme de 150 € par mois

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise l'occupation du local d'une superficie de 276 m<sup>2</sup> situé Place de la gare au profit de Monsieur MENUQUIER Philippe **pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**
- Décide que cette occupation sera consentie moyennant un loyer mensuel de **150 € hors charges**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

\*\*\*\*\*

Délibération N ° 2024/35 :

### **REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement forestier de la forêt communale de Mourioux-Vieilleville bénéficiant du régime forestier, sise sur la commune de Mourioux-Vieilleville. Ce projet a été établi par l'Office Nationale des Forêts – Agence Nationale de Limoges.

Après l'avoir étudié et délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide d'approuver l'aménagement forestier de la forêt susvisée pour la période 2025 - 2039

\*\*\*\*\*

Délibération N ° 2024/36 :

### **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et en particulier, a encadré le montant de certaines redevances. Le montant des redevances est revalorisé, chaque année au 1er janvier.

Les montants "plafonds" des redevances dues pour l'année 2024 sont les suivants :

64,36 € maximum le km d'artères en aérien ;  
48,27 € maximum le km d'artères en souterrain ;

32,18 € maximum le m2 d'emprise au sol pour les stations autres que les stations radioélectriques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public est le suivant :

13,82 km d'artères aériennes.  
7,47 km d'artères en souterrain.  
1,30 m2 d'emprise au sol.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide d'appliquer le tarif maximum autorisé ;
- Sollicite France Télécom pour le versement de la redevance 2024 pour un montant de **1 291,85 €** ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette opération.

\*\*\*\*\*

Délibération N ° 2024/37 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Les fonds sont affectés en priorité aux opérations concernant la circulation routière visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Les travaux envisagés sur la commune, consistent à :

- La mise en sécurité par la création d'un Stop sur une voie communale débouchant sur une route départementale dans le village du Montbaron.
- La mise en sécurité de la circulation dans le village du Camp Château par la pose d'un miroir d'agglomération à la sortie.
- La réalisation des peintures routières dans la traversée du bourg de Vieilleville suite à la réfection de la route par le Département.
- La réalisation des peintures routières dans le bourg de Mourioux.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût des travaux HT	: 3 725,57 €
T.V.A. 20 %	: 745,11 €
Coût total T.T.C.	: 4 470,68 €
Amendes de police (50 %)	: 1 862,78 €
Part communale	: 2 607,90 €

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

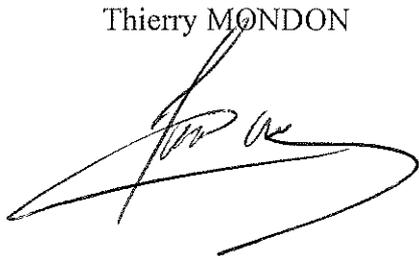
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ARRETE le plan de financement du projet comme défini ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police

La séance est levée à 21 H 10.

Le Maire,  
Thierry MONDON



La secrétaire de séance,  
Isabelle CAILLAUD

